Carte Nationale d'Identité

Pièces à joindre au dossier :

Pour une personne majeure :

- -extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à demander à la mairie de votre lieu de naissance.
- (obligatoire, dans le cas ou vous ne connaissez pas les dates et lieux de naissance de vos parents.)
- -justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, dernier avis d'imposition(les factures de téléphone ne sont pas acceptées).
- -si vous êtes hébergé chez vos parents ou chez un tiers, attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeant.
- -ancienne carte nationale d'identité.
- -2 photos d'identité.

Pour une personne mineure :

- -extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à demander à la mairie de votre lieu de naissance.
- -justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, dernier avis d'imposition...)
- -ancienne carte nationale d'identité.
- -carte d'identité du parent accompagnateur.
- -jugement de garde + carte d'identité de l'autre parent, en cas de séparation ou de divorce + autorisation écrite.
- -2 photos d'identité.

En cas de perte ou de vol de votre ancienne carte nationale d'identité, merci de venir muni de la déclaration de perte ou vol établie par la gendarmerie ou le commissariat ainsi que de 25 € en timbre fiscal à se procurer au Trésor Public ou dans un bureau de tabac.

Chaque demandeur de carte d'identité doit se présenter en personne, même les enfants qui doivent être accompagnés de leur représentant légal.

Le délai d'obtention pour une carte d'identité est d'environ 1 mois.